



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Ardennes



MARCHE DE SERVICES

PRESTATIONS INTELLECTUELLES

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Accompagnement au changement Aménagements du rez-de-chaussée du Siège de la CPAM des Ardennes

Marché A Procédure Adaptée (MAPA) passé selon les articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique

Codes CPV :

71242000-6 : Préparation du projet et de la conception, estimation des coûts.

71300000-1 : Services d'ingénierie

Marché N° 213/2026

Date Limite de Réception des Offres : Le 10/09/2026 à 16 heures.

(cf. art. 3.2 RC).

ARTICLE 1 – OBJET, FORME ET DUREE DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la réalisation d'un Programme Fonctionnel relatif à l'optimisation et à la réorganisation des surfaces de l'ensemble du rez-de-chaussée du SIEGE de la CPAM des Ardennes

Le Rdc est actuellement composé de la façon suivante :

- Pôle Prestations => Open Space, ensemble paysagé : 625 M²
- Un espace accueil Public : 215 M²
- La Direction Médicale : Située façade OUEST elle est composée d'un ensemble de Bureaux, Cabinets médicaux, salle de réunion et d'un Open Space : 385 M²
- **Surface Total : 1 225 M²**

Ce projet s'inscrit dans la stratégie Immobilière de la CPAM. Cette étude devra donc répondre aux besoins et aux exigences fonctionnelles de l'Organisme tout en garantissant l'amélioration du cadre de vie et de l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs.

❖ Site concerné

➤ **Le SIEGE de la CPAM des Ardennes**

Adresse : 14 Avenue Georges Corneau 08000 Charleville-Mézières

Le Bâtiment est un ERP de Type W et de 5^{ème} catégorie.

Cette mission est déclinée en 2 phases :

- o **Phase 1 : Etudes préalables à la rédaction du Programme Fonctionnel**
- o **Phase 2 : Elaboration du Programme Fonctionnel**

Le Siège de CPAM des Ardennes est un ERP de Type W et de 5^{ème} catégorie.

L'intervention du titulaire débutera dès la réception de la notification du présent marché.

A titre indicatif, le démarrage de l'intervention est prévu en **Octobre 2026**.

La date prévisionnelle d'achèvement de la prestation est fixée :

- Décembre 2026 pour la 1^{ère} phase,
- Février 2027 pour la 2^{ème} phase.

Cependant, le candidat pourra proposer de manière argumentée dans son planning prévisionnel détaillé, les échéances les plus appropriées au vu de ses études.

ARTICLE 2 – COMPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est composé des pièces ci-dessous :

- L'Acte d'Engagement (AE),
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) et ses annexes,
- Annexe 1 : Plan de surface du Rez-de-chaussée du SIEGE
- Annexe 2 : Dossier d'opportunité

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications au dossier de consultation, au plus tard 10 jours calendaires avant la date limite fixée pour la remise des offres, la date d'envoi de la modification faisant foi. Les candidats répondent alors sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Par ailleurs, lors de la consultation du dossier et avant la remise de l'offre, le candidat prendra soin de signaler au pouvoir adjudicateur, par écrit sur le profil acheteur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) des Ardennes, accessible à l'adresse : <https://www.marches-publics.gouv.fr>, toute anomalie ou incohérence qui lui apparaîtrait dans l'exécution prévue.

En aucun cas, le titulaire ne pourra arguer des imprécisions, erreurs, omissions ou contradictions dans les documents du dossier de consultation pour justifier une demande de supplément lors de l'exécution du marché.

ARTICLE 3 – MODALITES DE PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

3.1 – Pièces de la candidature

Le candidat devra produire les pièces suivantes :

- Les formulaires DC1, DC2, DC4 (*) dûment complétés, datés et signés en original. Ces formulaires sont disponibles sur le Portail de l'Economie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>.
- Une attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L 143.15 émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales datant de moins de six (6) mois,
- Une liste de références en rapport avec l'objet de ce marché, dans le secteur tertiaire et pour des surfaces au moins équivalentes,
- Les copies des certifications du candidat,
- Les CV et diplômes du personnel amené à intervenir dans le cadre du marché,
- Le chiffre d'affaires des trois derniers exercices clos,
- Le nombre total de salariés,
- Les moyens techniques et organisationnels du candidat (méthodologie de travail, moyens de production et de communications...),

(*) ATTENTION : les candidats veilleront à bien se procurer la dernière version en ligne du formulaire DC4.

3.2 – Pièces de l'offre

L'offre contiendra obligatoirement les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement complété et signé par le candidat,
- Le mémoire méthodologique rédigé et signé par le candidat.
- D'une manière générale, toute pièce que le candidat jugera nécessaire pour expliciter son offre.

Les offres devront être remises au plus tard pour le 10/09/2026 à 16 heures.

3.3 – Présentation de l'offre

La présente procédure a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence publiée sur la plateforme **PLACE**.

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est à télécharger sur le site :
" <https://www.marches-publics.gouv.fr/>".

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, le candidat n'est pas dans l'obligation de s'identifier sur la plate-forme **PLACE** pour consulter et/ou retirer tout ou partie des documents et fichiers constituant le dossier de candidature.

Le candidat est prévenu qu'en cas de téléchargement anonyme, il renonce à recevoir directement par mails d'alertes les informations de modifications de la consultation.

C'est pourquoi il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement des pièces du dossier de consultation, ce qui lui permettra de s'assurer d'être tenu informé par voie électronique des éventuels éléments complémentaires intervenants avant la clôture du délai limite de remise des plis.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à consulter le support en ligne/FAQ de PLACE, accessible depuis le site internet <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les offres dématérialisées doivent être adressées par voie électronique à l'adresse suivante :
" <https://www.marches-publics.gouv.fr/>".

Le pouvoir adjudicateur de ce marché ne pourra être tenu responsable des dommages, troubles, etc..., directs ou indirects qui pourraient résulter de l'usage lié au fonctionnement du site utilisé dans le cadre de dématérialisation des procédures.

La transmission des plis sur un support physique électronique (Clé USB ou autre support matériel) n'est pas autorisée (seules sont autorisées les copies de sauvegarde). Le fuseau horaire de référence est celui de Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid (GMT+01:00).

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise à l'adresse postale du pouvoir adjudicateur, sous pli scellé et comporte impérativement la mention "copie de sauvegarde" en plus des mentions suivantes :

« NE PAS OUVRIR AVANT LA DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES »
« Marché d'accompagnement au changement – Aménagement du Rdc du Siège la CPAM des
Ardennes »
Les coordonnées du soumissionnaire

Les documents transmis par voie électronique seront re-matérialisés après l'ouverture des plis d'une part pour faciliter l'analyse de l'ensemble des documents dématérialisés et d'autre part, en cas d'attribution, pour les faire signer par le pouvoir adjudicateur.

Recommandations sur le format de transmission

Les éléments relatifs à la candidature et à l'offre sont présentés sous forme de fichiers distincts, dont la dénomination – ou nom de fichier – permet clairement de déterminer, pour chaque fichier, s'il est relatif à la candidature ou à l'offre du candidat.

1 – Format des fichiers

Il est recommandé :

- ✓ De ne pas utiliser certains formats, notamment les « .exe » et les « .bat »,
- ✓ De ne pas utiliser certains outils, notamment les « macros »,
- ✓ De faire en sorte que le lot de fichiers constituant l'offre ne soit pas trop volumineux. En effet, le caractère volumineux des fichiers est de nature à accroître le délai de transmission du pli et engendre ainsi un risque de réception hors délai.

2 – Nom des fichiers

Il est recommandé :

- ✓ D'éviter les caractères spéciaux tels que ; , / \ ° : * ? < (liste non exhaustive),
- ✓ De privilégier les caractères alphanumériques et l'underscore (« tiret du 8 »).

En cas d'utilisation d'un fichier zip et afin de faciliter l'extraction des documents contenus dans ce fichier, il est également recommandé de limiter le nombre de caractères dans le nom du fichier zippé.

3 – Lisibilité

Dans l'hypothèse où le candidat prévoit d'insérer dans sa transmission électronique, des documents non fournis par la CPAM des Ardennes, ces documents doivent être scannés avec une définition suffisante garantissant leur lisibilité (minimum 150 dpi).

3.4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de remise des offres.

3.5 – Visite obligatoire

Le présent marché ne fera pas l'objet de visite obligatoire.

3.6 – Autres conditions de la consultation

- ⇒ Les variantes ne sont pas autorisées,
- ⇒ L'unité monétaire utilisée est l'euro,
- ⇒ Tous les documents produits par les candidats sont impérativement rédigés en langue française. Le cas échéant, les documents en langue étrangère devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

ARTICLE 4 – JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Pour avoir accès à la commande publique, le candidat ne doit pas être dans l'une des situations l'interdisant de soumissionner à un marché public (cf. DC 1 et DC 2).

Les candidatures seront analysées au regard de l'adéquation des capacités des entreprises à l'objet du marché.

Si les capacités économiques, financières, techniques ou professionnelles d'une candidature sont jugées insuffisantes pour assurer la bonne exécution du marché (sur la base des éléments demandés à l'article 3.1), les candidatures concernées seront déclarées irrecevables et les candidats éliminés.

Le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues à l'article L.2152-7 du code de la commande publique. Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables au sens des articles R.2152-1 à R.2152-2 et L.2152-1 à L.2152-4 du code de la commande publique sont éliminées.

A la demande de l'acheteur, les offres irrégulières pourront être régularisées par le candidat dans le délai qui lui sera imparti, conformément à l'article R.2152-2 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur choisit librement l'offre qu'il juge économiquement la plus avantageuse, en tenant compte des critères pondérés comme suit :

Critères de choix		Coefficients de pondération
Critère 1 : Valeur technique <i>Il sera tenu compte des sous-critères suivants, détaillés par le candidat dans son mémoire méthodologique</i>		65 Points
Sous-critères	<i>Note descriptive de la méthodologie proposée pour la réalisation du projet</i>	<i>35 Points</i>
	<i>Note de présentation sur la compréhension de la mission et des enjeux associés</i>	<i>10 Points</i>
	<i>Note descriptive de la composition et de l'organisation de l'équipe d'intervenants. Mise en exergue des compétences requises au DCE et leur adéquation avec les moyens proposés pour la réalisation du projet.</i>	<i>10 Points</i>
	<i>Calendrier prévisionnel détaillé par phases et étapes, avec la durée de chaque phase/étape et la durée totale de réalisation du projet</i>	<i>10 Points</i>
Critère 2 : Prix <i>L'analyse se fera selon la formule ci-dessous :</i> $\frac{\text{Note maximale} \times \text{Prix de la meilleure offre}}{\text{Prix de l'offre analysée}}$		30 Points
Critère 3 : Développement durable <i>Le candidat présentera sa démarche qualité, sécurité et environnementale adaptée à la mission.</i> <i>Ce critère sera apprécié au regard des éléments de réponses apportés par le candidat dans son mémoire méthodologique.</i>		5 Points

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de saisie, de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, celui-ci sera invité à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Le candidat qui obtient la meilleure note (sur 100), sur l'ensemble des critères exposés ci-dessus, est considéré comme présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, et se verra attribuer le marché.

En application des articles R2185-1 et R2185-2 du code de la commande publique, la procédure peut être déclarée sans suite par le Pouvoir Adjudicateur.

ARTICLE 5 – NEGOCIATIONS

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier les offres reçues avec tous les candidats ayant postulé à cette consultation.

Les candidats sont invités à remettre d’emblée leur meilleure proposition. Toutefois, compte tenu des offres reçues et de leur analyse détaillée par le maître d’ouvrage, celui-ci peut décider de négocier avec l’ensemble des soumissionnaires concernés.

De même, durant l’éventuelle négociation, la CPAM des Ardennes se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière ou inacceptable, de régulariser leur offre, à la condition qu’elle ne soit pas anormalement basse.

Les négociations auront lieu soit par écrit (courrier ou mail), soit par convocation à un entretien de négociation dans les locaux de la CPAM des Ardennes, soit en visioconférence. Un courrier/mail précisant les conditions de la négociation sera adressé aux candidats.

De manière générale, les candidats sont informés que les négociations pourront porter sur :

- Le prix des prestations.
- La valeur technique.

Toute proposition complémentaire ou modificative de l'offre de base devra être transmise soit par courriel ou courrier à la CPAM des Ardennes, et ce dans le délai fixé par l'écrit invitant le candidat à améliorer son offre.

Dans le cas où le montant total de l'offre serait modifié, la nouvelle proposition devra inclure un nouvel acte d'engagement.

Chaque candidat est libre de se retirer de la négociation à tout moment. Il est tenu toutefois d'informer le pouvoir adjudicateur.

A l'achèvement de la négociation, l'ensemble des offres modifiées ou non, sera présenté au maître d'ouvrage et fera l'objet d'un dernier classement. A l'issue de la négociation, les offres qui seront restées inacceptables ou irrégulières ne seront pas retenues.

Le candidat le mieux classé sera déclaré attributaire du marché.

ARTICLE 6 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent adresser des questions écrites, **au plus tard 10 jours avant la date limite**

Via la plateforme « PLACE »

Ces questions feront l’objet de réponses écrites envoyées via le profil acheteur de la CPAM des Ardennes à tous les candidats ayant retiré le dossier avec identification, **au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres.**

Compte tenu de la période de vacances, les réponses ne pourront être apportées qu’à partir du 24 Août 2026